



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/AWGLCA/2008/L.5
11 juin 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION CONCERTÉE
À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION**
Deuxième session
Bonn, 2-12 juin 2008

Point 3 (a-e) de l'ordre du jour

**Permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention
par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà,
en réfléchissant notamment:**

À une vision commune de l'action concertée à long terme

**À une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation
des changements climatiques**

À une action renforcée pour l'adaptation

**À une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert
de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation**

**À une action renforcée dans l'apport de ressources financières
et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation
et d'adaptation et la coopération technologique**

Permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà

Projet de conclusions présenté par le Président

1. Le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention a pris note des vues exprimées et des propositions faites lors de sa deuxième session, y compris lors des ateliers organisés au cours de la session¹. Il a également pris note des informations sur les travaux en cours au titre de la Convention qui sont en rapport avec la décision 1/CP.13 (le Plan d'action de Bali)².
2. Le Groupe de travail spécial a rappelé les conclusions de sa première session, incluant une invitation aux Parties et aux organisations accréditées à titre d'observateurs afin qu'elles communiquent des informations complémentaires et fassent part de leurs points de vue et de leurs propositions au sujet du paragraphe 1 du Plan d'action de Bali, en fonction des besoins de chaque session.

¹ <http://unfccc.int/meetings/items/4381.php>.

² FCCC/AWGLCA/2008/INF.1.

3. Le Groupe de travail spécial a invité les Parties à présenter des idées et propositions et, le cas échéant et dans la mesure du possible, des textes précis de propositions sur les éléments figurant au paragraphe 1 du Plan d'action de Bali, en tenant compte des liens réciproques entre ces éléments et les différents alinéas dudit paragraphe, afin de bien recentrer l'examen de la totalité des cinq éléments par le Groupe de travail spécial.

4. Le Groupe de travail spécial a en outre invité les Parties à présenter des idées et propositions sur les sujets de ses ateliers prévus pour 2008.

5. Le Groupe de travail spécial a prié le secrétariat d'afficher les communications visées aux paragraphes 2 à 4 ci-dessus sur le site Web de la FCCC dès leur réception et de regrouper celles des Parties et des organisations intergouvernementales dans des documents distincts de la série MISC et de les mettre à disposition une semaine avant l'ouverture des sessions correspondantes pour examen par le Groupe de travail spécial.

6. Le Groupe de travail spécial a prié le secrétariat, pour autant que des ressources financières soient disponibles, d'établir et de lui présenter pour examen à sa quatrième session:

a) Un document technique sur les difficultés rencontrées et les perspectives ouvertes en matière d'atténuation dans le secteur agricole;

b) Un document technique sur les mécanismes, notamment les outils d'assurance novateurs, qui peuvent être utilisés pour gérer les risques financiers résultant des impacts directs des changements climatiques dans les pays en développement, y compris l'examen de la situation unique des pays en développement les plus vulnérables, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique, et la conception de mécanismes appropriés conjuguant les apports d'experts techniques dans les domaines de l'assurance, de la réassurance et de l'évaluation des dangers;

c) Une actualisation du document technique sur l'investissement et les flux financiers nécessaires pour faire face aux changements climatiques³, compte tenu du paragraphe 1 du Plan d'action de Bali;

d) Une note d'information sur les activités liées à l'adaptation au sein du système des Nations Unies.

³ http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/financial_mechanism/application/pdf/background_paper.pdf.